

**Mondialisation.ca**  
Centre de recherche sur la mondialisation

www.mondialisation.ca   Concernant le CRM   Contact   Devenez membre   Magasin en ligne

English  
italien   español  
srpski   portugues  
العربية   Deutsch

Le 1 février 2012   Guerre mondiale contre démocratie



- Accueil
- Articles Récents
- États-Unis
- Canada
- Amérique latine & Caraïbe
- Europe
- Afrique subsaharienne
- Russie et CEI
- Moyen Orient
- Océanie
- Asie

- Guerre USA OTAN
- Histoire, société et culture
- Crise économique mondiale
- Crimes contre l'humanité
- Environnement
- Pétrole, Gaz de schiste, Transnationales
- Énergie
- Pauvreté et inégalités
- Économiques
- Militarisation
- 11 sept. Guerre au
- Droits humains et de l'enfant
- Loi et justice
- Biotechnologie et OGM
- Droits des femmes
- Désinformation médiatique
- Politique et religion
- Nations Unies
- Science et médecine
- Services de renseignements

Recherche

Archives  
Index des Auteurs

RSS | Ce qu'est le RSS

Visitez notre site web

**GlobalResearchTV**  
**GRTV**  
GLOBAL RESEARCH TV

Le 1 février 2012   Guerre mondiale contre démocratie

## L'administration US manœuvre à l'ONU pour imposer un mandat international illégitime à la Syrie

### Que peut attendre l'administration US du Conseil de Sécurité alors qu'elle en connaît toutes les ficelles ?

par Amin Hoteit

Mondialisation.ca, Le 31 janvier 2012  
silviacattori.net

Envoyer cet article à un(e) ami(e)  
Imprimer cet article

0 submit 5 1  
Digg+ reddit f Share Tweet

La question se pose parce que toutes les données disponibles indiquent sans équivoques que le Conseil de sécurité ne délèguera pas les États-Unis pour mener la guerre contre la Syrie comme il l'a fait pour l'Afghanistan et, en aucune manière, ne délèguera qui que ce soit pour y intervenir militairement, ou y imposer des zones d'exclusion aérienne à l'instar de ce qui s'est passé pour l'Irak et la Libye, ou encore y établir des zones tampons et des couloirs humanitaires...

Ceci parce que la Russie, soutenue par la Chine, a déclaré clairement que son veto sera opposé à toute résolution internationale qui rééditerait les expériences du passé ; telle celle vécue récemment par la Libye, qui a conduit ce pays à sa destruction et vers l'inconnu, après assassinat de plus de 130'000 personnes par l'OTAN, directement ou indirectement. Cela à la faveur d'une intervention censée installer une zone d'exclusion aérienne, mais qui a fini par outrepasser le mandat du Conseil de sécurité pour aboutir à une attaque aérienne écrasante suivie de l'éradication du régime en place.

L'administration US sait parfaitement que les déclarations des Russes ne sont pas de simples manœuvres et que, du point de vue de ces derniers, la question syrienne ne saurait souffrir d'aucun faux semblant, parce qu'elle est directement liée aux intérêts mêmes de la Russie et se trouve en relation organique avec sa sécurité nationale. Autrement dit, la Russie ne peut se permettre de négocier ou de se plier à des logiques d'échange et de transactions. Malgré cela, les États-Unis insistent et continuent de frapper à la porte du Conseil de sécurité en utilisant des partenaires arabes et occidentaux, avec l'espoir d'obtenir quelque chose contre la Syrie.

En sciences stratégiques, il est un principe accepté par tous : « C'est à celui qui possède le pouvoir ou l'opportunité, de ne cesser de les mettre à profit pour atteindre son objectif ». En pratique, ceux qui possèdent cet atout établissent leurs plans avec l'idée que, si jamais un plan échoue, un autre plan le remplacera, aussi longtemps qu'ils n'ont pas perdu leurs capacités. Ce qui nous amène au

comportement des États-Unis et aux résultats observés suite aux interventions occidentales en Syrie. Or celle-ci résiste depuis près d'une année et a fait capoter tous les plans successifs conçus pour la conduire à sa perte. Des plans qui sont passés des soi-disant « *manifestations pacifiques* », aux tentatives de « *division de l'armée* », et aux manœuvres de découpage de son territoire par des zones échappant à l'autorité de l'État dans le but de propager une terreur à grande échelle, pour finalement être obligé de reconnaître l'existence d'une opposition militaire organisée, armée et financée par l'étranger !

Par sa résistance déterminée, la Syrie a déjoué ces plans, l'un après l'autre, mais les forces d'agression n'ont pas perdu toutes leurs capacités de nuisance. Elles possèdent toujours l'appui des médias, l'argent, les moyens de pression économique, la possibilité de recruter et d'armer des mercenaires et des terroristes, et elles jettent le tout dans leur bataille animée par la vengeance.

Face à tout cela la Syrie résiste, forte de l'intime conviction que son peuple, son armée et son gouvernement sont suffisamment armés et immunisés contre la défaite. Elle a décidé de rétablir la sécurité des zones déstabilisées par les terroristes et a commencé à le faire, maintenant qu'une occasion historique lui a été donnée par le rapport des observateurs arabes qui ont été témoins du terrorisme et des crimes perpétrés contre l'État et les citoyens. Des observateurs qui ont certifié que des médias ennemis, diffusant à partir de certains satellites, sont fondamentalement responsables d'attiser l'agression et la subversion en Syrie.

Aujourd'hui, l'administration US réalise qu'elle a perdu sur le terrain syrien et qu'elle n'a plus de cartes pour en modifier les réalités militaires ou politiques. En même temps, elle sait que capituler devant la défaite est impossible en cette année électorale critique pour son chef qui se prépare à la course présidentielle pour renouveler son mandat. En effet, la capitulation de l'administration US serait catastrophique pour les bénéfices acquis suite à son déploiement tant en Tunisie qu'en Egypte et en Libye ; elle aurait des conséquences stratégiques désastreuses sur la scène internationale car elle rétablirait la Russie qui, avec ses alliés, serait un adversaire puissant du système occidental sous leadership des USA.

Oui, l'administration US est aujourd'hui face à un dilemme. Elle ne peut pas s'en sortir par une victoire en Syrie et, en même temps, elle ne peut pas déclarer son échec. C'est pour toutes ces raisons qu'elle rechercherait actuellement une solution honorable qui ne compterait pas pour une défaite. Elle consisterait à reporter le dossier à un moment plus propice pour rebattre les cartes et faire pencher la balance à son avantage. D'où, apparemment, ses tentatives pour renouveler l'expérience libanaise consécutive à la résolution 1559 [1] ; résolution qui a mis le Liban sous tutelle internationale et surveillance d'un proviseur, dossier indéfiniment ouvert sur la table du Conseil de sécurité, autorisant son ingérence quotidienne sous couvert du mensonge de la légitimité internationale ...

L'administration US veut donc pour la Syrie une résolution semblable à la résolution 1559 afin de lui imposer un mandat international, confisquer son droit d'élire son président, confisquer son droit aux relations internationales, en plus de confisquer son droit de posséder une puissance défensive. Elle espère réussir dans cette entreprise qu'elle pourra promouvoir comme une opération réussie de soustraction de la Syrie à l'axe de la résistance et du refus, comme en 2005, lorsqu'elle a soustrait le Liban à son environnement et à ses relations avec la Syrie pour en faire un pays hostile.

En 2004, les USA avaient réussi à faire adopter la résolution 1559 à la majorité de 9 voix [minimum requis pour l'adoption d'une résolution au Conseil de sécurité] dans un environnement stratégique international qui leur était favorable. À l'époque les USA affichaient leur fierté pour avoir occupé l'Irak, se vantaient d'être en route pour contrôler complètement l'Afghanistan, et avaient étendu leur pouvoir sur les pays du Golfe. Aucun des États membres ne pouvait leur faire face et les contredire pour n'importe quelles considérations subjectives ou internationales. Aujourd'hui tout a changé, et le Conseil de sécurité est soumis à un nouvel équilibre qui empêche les USA de le contrôler, ce qui signifie qu'adopter une résolution à minima est désormais presque impossible.

De plus, malgré l'adoption de la résolution 1559, les USA n'ont pas pu réussir à en faire grand chose d'un point de vue effectif au Liban. Le général Émile Lahoud est resté à la présidence jusqu'à la dernière minute de son mandat. La résistance visée par la résolution 1559 est toujours armée, et continue à nourrir sa force qui a vaincu Israël en 2006 ; elle n'accorde aucune importance aux initiateurs de la résolution et se moque des comptes-rendus de son proviseur. Quant au retrait de l'armée syrienne du Liban, il n'a pas eu lieu en application du 3ème décret de la résolution ; mais a été le résultat d'une décision stratégique majeure prise par la direction syrienne elle-même, dans l'intérêt de la sécurité nationale de la Syrie, suite aux nouvelles données sécuritaires surgies sur la scène libanaise.

Tout ce qui précède montre que l'administration US a échoué malgré ses pratiques meurtrières et terroristes et qu'elle sera, cette fois, impuissante au Conseil de sécurité malgré son instrumentalisation creuse de la Ligue, de ceux qui se prétendent arabes et qui se sont empressés de suspendre la mission de leurs observateurs en Syrie, pour empêcher la divulgation de leurs témoignages prouvant le caractère éminemment terroriste de la soi-disant « *opposition syrienne* », et aussi pour faire pression sur la Russie. Les circonstances ont changé et le monde entre dans une nouvelle ère de relations internationales où les USA n'ont plus l'exclusivité du leadership et du pouvoir. Par ailleurs, la Russie sait parfaitement qu'elle est visée à travers la Syrie et qu'elle se doit de se défendre.

Ce qui signifie que la Syrie ne subira pas une nouvelle résolution 1559 et qu'elle ne sera pas acculée à la soumission comme cela a été le cas au Liban, car le nouvel équilibre des forces peut la protéger d'un tel malheur. Il n'en demeure pas moins qu'elle doit s'attaquer au fléau terroriste pour l'éradiquer, ce qu'elle semble en train de réaliser. Dès lors, l'administration US ne pourra que se plier devant l'évidence ; et ses [alliés] Arabes et leur Ligue ne pourront plus nuire, maintenant qu'ils ont utilisé leur dernière cartouche en ramenant le dossier syrien devant un Conseil de sécurité qui ne

répondra pas à leurs attentes.

### Amin Hoteit

*thawra.alwehda.gov.sy*, 30 janvier 2012

Texte original en arabe :

[http://thawra.alwehda.gov.sy/\\_View\\_news2.asp?FileName=65779514320120130010248](http://thawra.alwehda.gov.sy/_View_news2.asp?FileName=65779514320120130010248)

Article proposé et traduit de l'arabe par Mouna Alno-Nakhal (Biologiste) pour *silviacattori.net*

**Amin Hoteit** est libanais, analyste politique, expert en stratégie militaire, et Général de brigade à la retraite.

[1] Texte officiel de la résolution 1559 adoptée par le Conseil de sécurité de l'Onu à New York le 2 septembre 2004 par 9 voix et 6 abstentions :

[http://globaladvocacy.com/resolution\\_onu\\_1559.html](http://globaladvocacy.com/resolution_onu_1559.html)

Articles de Amin Hoteit publiés par  
*Mondialisation.ca*



---

### 50 Hôtels à Beyrouth

Réservez votre Hôtel à Beyrouth. Réservez en ligne, payez à l'hôtel.

[Booking.com/Beirut-Hotels](http://Booking.com/Beirut-Hotels)



Annonces Google

---

Avis de non-responsabilité : Les opinions exprimées dans cet article n'engagent que l'auteur et ne reflètent pas nécessairement celles du Centre de recherche sur la mondialisation.

Pour devenir membre du Centre de recherche sur la mondialisation

Le Centre de recherche sur la mondialisation (CRM) accorde la permission d'envoyer la version intégrale ou des extraits d'articles du site [www.mondialisation.ca](http://www.mondialisation.ca) à des groupes de discussions sur Internet, dans la mesure où les textes et les titres ne sont pas modifiés. La source doit être citée et une adresse URL valide ainsi qu'un hyperlien doivent renvoyer à l'article original du CRM. Les droits d'auteur doivent également être cités. Pour publier des articles du Centre de Recherche sur la mondialisation en format papier ou autre, y compris les sites Internet commerciaux, contactez : [crgeditor@yahoo.com](mailto:crgeditor@yahoo.com)

[www.mondialisation.ca](http://www.mondialisation.ca) [www.mondialisation.ca](http://www.mondialisation.ca) contient du matériel protégé par les droits d'auteur, dont le détenteur n'a pas toujours autorisé l'utilisation. Nous mettons ce matériel à la disposition de nos lecteurs en vertu du principe "d'utilisation équitable", dans le but d'améliorer la compréhension des enjeux politiques, économiques et sociaux. Tout le matériel mis en ligne sur ce site est à but non lucratif et est mis à la disposition de tous ceux qui s'y intéressent dans le but de faire de la recherche ainsi qu'à des fins éducatives. Si vous désirez utiliser du matériel protégé par les droits d'auteur pour des raisons autres que "l'utilisation équitable", vous devez demander la permission au détenteur de ces droits.

Pour les médias : [crgeditor@yahoo.com](mailto:crgeditor@yahoo.com)

© Droits d'auteurs Amin Hoteit, [silviacattori.net](http://silviacattori.net), 2012

L'adresse url de cet article est : [www.mondialisation.ca/index.php?context=va&aid=29004](http://www.mondialisation.ca/index.php?context=va&aid=29004)

---

[Privacy Policy](#)

© Copyright 2005-2009 Mondialisation.ca  
Site web par [Polygraphx Multimedia](#) © Copyright 2005-2009